



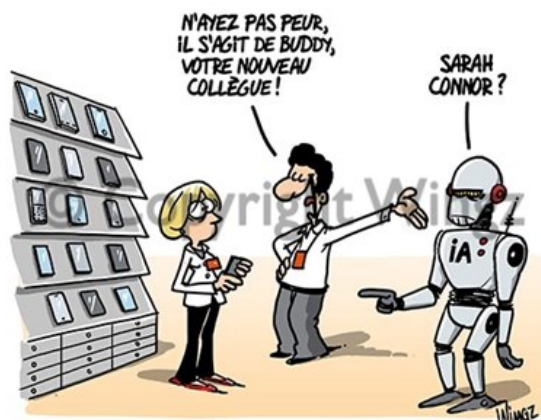
ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT



L'Europe sociale avance La CFDT gagne une digitalisation contrôlée au service de l'humain



En juin 2022, avec la fédération syndicale européenne des services publics la CFDT a négocié au niveau européen un accord sur la mise en place de nouveaux droits pour toutes et tous en matière de transition numérique pour 8 millions d'agents publics dans les administrations en Europe.

Cet accord va s'appliquer en France à tous les agents des ministères et leurs services déconcentrés.

L'accord encadre tous les enjeux de la « révolution digitale » :

- Pour éviter la fracture numérique et accueillir tous les publics ;
- Pour éviter la disparition de nos emplois, accompagner leurs transformations, et répondre aux besoins de compétences nouvelles pour les agents ;
- Pour réguler les usages de l'Intelligence Artificielle en matière de contrôle des agents et de protection de leurs données personnelles et garantir l'intégrité des données publiques ;
- Pour imposer à nos employeurs de négocier avec les syndicats avant toute mise en œuvre des transformations digitales et dans leurs suivis ;
- Pour améliorer certaines dispositions de l'accord télétravail signé pour les fonctions publiques en juillet 2021.

SUIVEZ NOUS



UFFA.CFDT.FR

La CFDT revendique l'application de l'accord dans les trois Fonctions publiques